

**ÉLECTION DU 7 NOVEMBRE 2021
ASSERMENTATION DES ÉLUS SELON L'ARTICLE 653 DE
LA LOI SUR LES ÉLECTIONS ET RÉFÉRENDUMS**

ASSERMENTATION DU MAIRE

Je déclare sous serment que j'exercerai mes fonctions de maire avec honnêteté et justice dans le respect de la loi et du code d'éthique et de déontologies des élus municipaux de la Municipalité de Pierreville. Je m'engage également à respecter les règles de ce code applicables après la fin de mon mandat.

André Descôteaux

Assermenté devant moi à Pierreville, ce 15^e jour de novembre 2021

*Lyne Boisvert, CPA – CGA
Directrice générale / greffière / trésorière*

ASSERMENTATION AU SIÈGE N° 1

Je déclare sous serment que j'exercerai mes fonctions de conseillère au siège n° 1 avec honnêteté et justice dans le respect de la loi et du code d'éthique et de déontologies des élus municipaux de la Municipalité de Pierreville. Je m'engage également à respecter les règles de ce code applicables après la fin de mon mandat.

Nathalie Traversy

Assermentée devant moi à Pierreville, ce 15^e jour de novembre 2021

*Lyne Boisvert, CPA – CGA
Directrice générale / greffière / trésorière*

ASSERMENTATION AU SIÈGE N° 2

Je déclare sous serment que j'exercerai mes fonctions de conseillère au siège n° 2 avec honnêteté et justice dans le respect de la loi et du code d'éthique et de déontologies des élus municipaux de la Municipalité de Pierreville. Je m'engage également à respecter les règles de ce code applicables après la fin de mon mandat.

Josée Bussièrès

Assermentée devant moi à Pierreville, ce 15^e jour de novembre 2021

*Lyne Boisvert, CPA – CGA
Directrice générale / greffière / trésorière*

ASSERMENTATION AU SIÈGE N° 3

Je déclare sous serment que j'exercerai mes fonctions de conseiller au siège n° 3 avec honnêteté et justice dans le respect de la loi et du code d'éthique et de déontologies des élus municipaux de la Municipalité de Pierreville. Je m'engage également à respecter les règles de ce code applicables après la fin de mon mandat.

Steeve Desmarais

Assermenté devant moi à Pierreville, ce 15^e jour de novembre 2021

Lyne Boisvert, CPA – CGA
Directrice générale / greffière / trésorière

ASSERMENTATION AU SIÈGE N° 4

Je déclare sous serment que j'exercerai mes fonctions de conseiller au siège n° 4 avec honnêteté et justice dans le respect de la loi et du code d'éthique et de déontologies des élus municipaux de la Municipalité de Pierreville. Je m'engage également à respecter les règles de ce code applicables après la fin de mon mandat.

Jean Précourt

Assermenté devant moi à Pierreville, ce 15^e jour de novembre 2021

Lyne Boisvert, CPA – CGA
Directrice générale / greffière / trésorière

ASSERMENTATION AU SIÈGE N° 5

Je déclare sous serment que j'exercerai mes fonctions de conseillère au siège n° 5 avec honnêteté et justice dans le respect de la loi et du code d'éthique et de déontologies des élus municipaux de la Municipalité de Pierreville. Je m'engage également à respecter les règles de ce code applicables après la fin de mon mandat.

Marie-Pier Guévin-Michaud

Assermentée devant moi à Pierreville, ce 15^e jour de novembre 2021

Lyne Boisvert, CPA – CGA
Directrice générale / greffière / trésorière

ASSERMENTATION AU SIÈGE N° 6

Je déclare sous serment que j'exercerai mes fonctions de conseiller au siège n° 6 avec honnêteté et justice dans le respect de la loi et du code d'éthique et de déontologies des élus municipaux de la Municipalité de Pierreville. Je m'engage également à respecter les règles de ce code applicables après la fin de mon mandat.

Jonathan Gamelin

Assermenté devant moi à Pierreville, ce 15^e jour de novembre 2021

Lyne Boisvert, CPA – CGA
Directrice générale / greffière / trésorière

Province de Québec
Municipalité de Pierreville

Procès-verbal de la *séance ordinaire* du conseil municipal de Pierreville, tenue le *lundi 15 novembre 2021* à 19 h 30 à l'Hôtel de ville au 26 rue Ally à Pierreville.

SONT PRÉSENTS :

Mesdames les conseillères Nathalie Traversy, Josée Bussièrès et Marie-Pier Guévin-Michaud
Messieurs les conseillers Jean Précourt et Jonathan Gamelin

Est également présente madame Lyne Boisvert, *directrice générale*, agissant à titre de secrétaire d'assemblée.

Le conseiller Steeve Desmarais est absent.

NOMBRE DE CITOYENS PRÉSENTS :

01. MOMENT DE RECUEILLEMENT

02. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2021-11-392

Il est proposé par le conseiller
Appuyé par la conseillère

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, tel que présenté, tout en laissant le point « Affaires diverses » ouvert.

01. Moment de recueillement ;
02. Adoption de l'ordre du jour ;
03. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2021 ;
04. Adoption des comptes payés et à payer ;
Période de questions ;

LÉGISLATION

05. Assermentation des élus
06. Dépôt des déclarations pécuniaires des élus

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

07. Changement de signataire pour les opérations financières et administratives de la municipalité
08. Changement de titulaire pour la carte de crédit
09. Avis de motion – règlement n° 228-2021 relatif au Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux
10. Documents administratifs – responsabilité des demandes d'accès aux documents
11. Avis de motion – Règlement relatif à l'imposition et aux conditions de perception des taxes sur le territoire de la municipalité de Pierreville pour l'exercice financier 2022
12. Autorisation de paiement – Monsieur Marc-André Harnois et son service de génie de la Fédération québécoise des municipalités réfection de la toiture de l'hôtel de ville
13. Réfection/vérification poutres de l'hôtel de ville – Autorisation de paiement Fusion Expert conseil inc.
14. Achat de plexiglass et matériel pour la campagne électorale

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun élément à ce point

SÉCURITÉ INCENDIE

15. Adoption du budget 2022 de la Régie d'incendie Pierreville-Saint-François
-

SÉCURITÉ CIVILE

16. Autorisation de paiement – Monsieur Marc-André Harnois et son service de génie de la Fédération québécoise des municipalités – Planification et soutien-technique dans divers dossiers
17. Autorisation de paiement – Monsieur Marc-André Harnois et son service de génie de la Fédération québécoise des municipalités – Démolition Hôtel Traversy

VOIRIE MUNICIPALE

18. Autorisation de paiement GéniCité – Surveillance de chantier et travail de bureau rang Haut-de-la-Rivière avancement septembre 2021 (règlement d'emprunt 218-2021)
19. Autorisation de paiement GéniCité – Surveillance de chantier et travail de bureau rang Haut-de-la-Rivière octobre 2021 (règlement d'emprunt 218-2021)
20. Autorisation de paiement Les Entreprises Bergeron 2009 inc. - ponceau rang Courchesne
21. Paiement facture Les Entreprises BCI – remplissage de fossés pour les lots 6 306 233 et 6 306 234 soit les deux terrains sur la rue Tremblay
22. Autorisation de paiement Les Services Exp. – contrôle qualitatif des matériaux rang Haut-de-la-Rivière (règlement d'emprunt 218-2021)
23. Autorisation de paiement Groupe 132 Inc. – Rapiçage rue Tremblay, rang Courchesne et rang de l'Île

HYGIÈNE DU MILIEU

24. Autorisation de paiement – Monsieur Marc-André Harnois et son service de génie de la Fédération québécoise des municipalités – Mise à niveau station d'épuration secteur Notre-Dame
25. Autorisation de paiement Aqua Data – inspection des bornes d'incendie
26. Écocentre Odanak - Renouvellement d'adhésion pour l'année 2022-2023

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

Aucun élément à ce point

AMÉNAGEMENT - URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

27. Autorisation de paiement GHD facture octobre 2021 – Expertise géotechnique rupture du talus rang de l'Île
28. Autorisation de paiement GHD facture novembre 2021 – Expertise géotechnique rupture du talus rang de l'Île
29. Agrandissement du Métro Rouillard – Fondation de la structure
30. AVIS DE MOTION – règlement 225-2021, règlement modifiant le règlement de zonage 160-2017, visant à modifier le plan de zonage et les limites des zones P-09 et H-19 concernant la demande effectuée par la Fabrique Sainte-Marguerite d'Youville pour le dézonage d'un terrain en zone institutionnelle
31. Demande à la CPTAQ – Dossier de Monsieur Sylvain Gamelin
32. Autorisation de paiement Durocher Dauphinois Julien, Notaires Inc. – achat terrain de la Fabrique Sainte-Marguerite-d'Youville
33. HÔTEL TRAVERSY – Autorisation de paiement à la firme d'avocat Therrien Couture Jolicoeur SENC

LOISIRS ET CULTURE

34. Autorisation paiement Mécanique CRD – réparation banc de parc coin Maurault et Lt Gouv. Paul Comtois ;
35. Autorisation de paiement à Excavation des Îles inc. – retrait des bouées
36. Autorisation de paiement Élévabec inc. – réparation élévateur Centre Communautaire
37. Paiement de honoraires de Joannie Courchesne - soccer
38. Autorisation paiement à la Mutuelle des municipalités du Québec - supplément pour skate parc 232,17 \$

-
39. Affaires diverses ;
 40. Documents déposés ;
Période de questions ;
 41. Levée de l'assemblée.

03. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 OCTOBRE 2021

Chacun des membres du conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la *séance ordinaire* du 4 octobre 2021, la secrétaire d'assemblée est dispensée d'en faire la lecture.

2021-11-393 EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud
Appuyé par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver le procès-verbal de la *séance ordinaire* du 4 octobre 2021 et d'en autoriser la signature.

04. ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

2021-11-394 CONSIDÉRANT que les membres de ce conseil ont pris connaissance de la liste des comptes au 31 octobre 2021 ;

Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de prendre acte du certificat de la secrétaire/commis-comptable à l'égard de la disponibilité des fonds, tels que reproduits ci-après :

Je, soussignée *Isabelle Tougas*, secrétaire/commis-comptable pour la Municipalité de Pierreville, certifie qu'il y a des fonds disponibles au budget de l'exercice financier 2021.

Isabelle Tougas
Secrétaire/commis-comptable

Municipalité de PIERREVILLE

Conseil du mois de novembre

ANNÉE 2021

Liste des comptes

Déboursés directs

1	8382	FQM - Réfection centre communautaire	344.65 \$
2	8383	Sintra inc. - Retenue pavage rang de L'Île et chemin de la Commune, rang Saint-Louis	114 936.40 \$
3	8384	Desmarais Yanick - Entraîneur soccer 2021	330.00 \$
4	8385	Bourque Olivier - Entraîneur soccer 2021	160.00 \$
5	8386	Bourque Samuel - Entraîneur soccer 2021	1 521.00 \$
6	8387	Jutras Antoine - Entraîneur soccer 2021	402.00 \$
7	8388	Bourque Alexis - Entraîneur soccer 2021	1 220.00 \$
8	8389	Mécanique CRD - Réparation plaque d'acier rue Maurault, eaux usées ND	986.48 \$
9	8390	Emploi Québec - Renouvellement carte compétence eau potable (Sylvain Bardier)	118.00 \$
10	8391	Saint-Pierre Guillaume - Entraîneur soccer 2021	150.00 \$
11	8392	Bérubé William - Entraîneur soccer 2021	400.00 \$
12	8393	Cercle de fermières Saint-François-Du-Lac - Aide financière 2021	200.00 \$
13	8394	Sintra inc. - Décompte#1 pavage rang du Haut-De-La-Rivière	1 067 303.68 \$
14	8395	Bourbeau Jérémie - Paie 90% CNESST pour blessure	620.19 \$
15	8396	Guévin-Michaud Marie-Pier - Dépenses congrès FQM 2021	887.73 \$
16	8397	Nadeau Ginette - Dépenses congrès FQM 2021	690.97 \$
Sous-total des factures déjà payées			1 190 271.10 \$

Kilométrage, dépense payé avec salaire

1		Isabelle Tougas - Déplacements du mois d'octobre 2021	7.00 \$
---	--	---	---------

2		Sylvain Bardier - Cellulaire du mois de septembre 2021	67.84 \$
3		Richard Fontaine - Cellulaire du mois de septembre 2021	50.00 \$
Sous-total des factures déjà payées			124.84 \$

Prélèvements automatiques

1		Bell Canada - Téléphone du mois d'octobre 2021	1 360.18 \$
2		Hydro-Québec - Électricité au 15 septembre 2021	3 574.48 \$
3		Hydro-Québec - Électricité luminaires de septembre 2021	756.25 \$
4		Ministre du revenu du Québec - Remise D.A.S. du mois d'octobre 2021	7 257.52 \$
5		MRC Nicolet-Yamaska - Frais adm. Vente pour taxes	294.36 \$
6		Receveur général du Canada - Remise D.A.S. du mois d'octobre 2021	3 176.29 \$
7		RREMQ - Remise régime de retraite du mois d'octobre 2021	3 103.08 \$
8		Sogetel - Service Internet du mois d'octobre 2021	18.34 \$
9		Telus - Cellulaires dg et municipalité du mois d'octobre 2021	98.79 \$
10		Visa Desjardins - Volumes pour bibliothèque, zoom, papeterie, iTunes, Microsoft	261.82 \$
11		Gestion Écono Plus inc. - Frais mensuel GPS	40.24 \$
Sous-total des factures déjà payées			19 941.35 \$

Fournisseurs 2021

1	8398	Buropro - Photocopies du mois de septembre 2021	672.37 \$
2	8399	Les Loisirs Saint-François-Du-Lac - Honoraire entraîneur soccer Bantam (18)	360.00 \$
3	8400	Réseau Biblio - Reliure de 3 volumes - Annulé	- \$
4	8422	Réseau Biblio - Reliure de 3 volumes	38.55 \$
5	8401	Dépanneur Pierreville - Essence camions du mois d'octobre 2021	292.15 \$
6	8402	Entreprises M & G Gamelin inc. (Ultramar) - Essence & Diesel mois d'octobre 2021	395.37 \$
7	8403	Élévabec - Inspection de l'élévateur centre communautaire	395.00 \$
8	8404	Fonds d'information sur le territoire - Avis de mutation de septembre 2021	60.00 \$
9	8405	Garage Pierre Dufresne - Huile à moteur 5W30 et 75W90, filtre huile (Sierra)	114.38 \$
10	8406	Eurofins Environex - Tests des eaux usées	277.38 \$
11	8407	Matériaux et surplus Lefebvre - Ponceau pour les étangs (accès au champ)	178.21 \$
12	8408	Mégaburo - agrafes, divers papiers, divers stylo, post-it, protèges feuilles, chemises....	565.85 \$
13	8409	Quadiant - Contrat timbreuse 01-12-2021 au 30-11-2022 + timbres	5 785.74 \$
14	8410	Patrick Morin - Ampoule, porte pied, outillage, peinture orange, ruban, antigel	170.13 \$
15	8411	Postes Canada - Pierrepont de septembre	163.70 \$
16	8412	Sanixel - Produits d'entretien ménagé	819.29 \$
17	8413	Telus - Télésurveillance - Vol	454.75 \$
18	8414	Régie IAEP - Consommation d'eau octobre 2021	17 498.24 \$
19	8415	R.G.M.R Bas Saint-François - 11/12 vers. Quote-part 2021	19 464.38 \$
20	8416	Annulé	
21	8442	Régie d'Incendie Pierreville-St-François-Du-Lac - 2 interventions	1 635.99 \$
22	8417	Méto - Café, lait, caisse d'eau	20.36 \$
23	8418	Infotech - 2/2 vers. Papeterie pour taxation 2022	544.98 \$
24	8419	ADN Communication- Alertes municipales du mois d'octobre 2021	52.66 \$
25	8420	FQM Assurances - Ajout Skateparc secteur Notre-Dame	232.17 \$
26	8421	FM formules municipales - Crayons de bois pour élections	53.58 \$
Sous-total des factures à payer			50 245.23 \$

Total des factures du mois	1 260 582.52 \$
-----------------------------------	------------------------

PÉRIODE DE QUESTION

LÉGISLATION

05. ASSERMENTATION DES ÉLUS

Assermentation des élus La secrétaire-trésorière à titre de présidente d'élection fait signer l'assermentation des élus au procès-verbal et confirme que tous ont signé le formulaire SM-67

06. DÉPÔT DES DÉCLARATION D'INTÉRÊTS DES ÉLUS

Conformément aux dispositions de l'article 357 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, chacun des membres présents dépose séance tenante leur déclaration d'intérêts pécuniaires.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

07. CHANGEMENT DE SIGNATAIRE POUR LES OPÉRATIONS FINANCIÈRES ET ADMINISTRATIVES DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT QUE des élections ont eu lieu le 7 novembre dernier ;

CONSIDÉRANT QUE la population a décidé d'élire comme nouveau maire, Monsieur André Descôteaux ;

CONSIDÉRANT QU'afin d'autoriser les opérations financières et administratives de la Municipalité, il faut mandater des signataires officiels ;

CONSIDÉRANT QUE les faits énumérés précédemment, la municipalité doit procéder à la nomination des signataires des chèques, effets de commerce et autres lettres de charge que pourrait émettre la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE,

2021-11-395

Il est proposé la conseillère Josée Bussières
Appuyé par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que soient, par les présentes, désignées pour effectuer de telles signatures, pour et au nom de la municipalité de Pierreville, les personnes suivantes, à savoir : le maire toujours conjointement avec la directrice générale, Madame Lyne Boisvert, CPA-CGA.

08. CHANGEMENT DE TITULAIRE POUR LA CARTE DE CRÉDIT

CONSIDÉRANT QUE des élections ont eu lieu le 7 novembre dernier ;

CONSIDÉRANT QUE la population a décidé d'élire comme nouveau maire, Monsieur André Descôteaux ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit fournir à ce nouveau maire une carte de crédit afin de lui permettre d'effectuer des achats minimes en lien avec son travail de maire ;

EN CONSÉQUENCE,

2021-11-396

Il est proposé la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud
Appuyé par le conseiller Jean Précourt

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'accorder à Monsieur André Descôteaux, maire de la municipalité de Pierreville, une carte de crédit Visa Desjardins ayant une limite de 1 000 \$.

09. AVIS DE MOTION- Règlement numéro 228-2021 relatif au Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux

2021-11-397

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud qu'à une séance ordinaire subséquente du conseil sera présenté pour adoption le *Règlement numéro 228-2021 relatif au Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux*.

10. DOCUMENTS ADMINISTRATIFS – Responsabilité des demandes d'accès aux documents et employés

CONSIDÉRANT QUE les obligations reliées à la fonction de directrice générale, greffière et trésorière est d'assurer les communications entre les différents comités, les fonctionnaires et les employés ;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale, greffière et trésorière doit examiner les plaintes et les réclamations contre la municipalité et en informer les membres du conseil ;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale, greffière et trésorière doit assurer le respect des orientations et des priorités dans les activités quotidiennes de l'équipe du personnel administratif et voirie et en faire part au maire durant le mois ;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale, greffière et trésorière doit aussi superviser les décisions et dépenses prises lors des assemblés du conseil ;

CONSIDÉRANT QUE par ses fonctions, la directrice générale, greffière et trésorière peut répondre aux demandes d'accès à l'information et en faire part aux élus municipaux ;

EN CONSÉQUENCE,

2021-11-398

Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud Appuyée par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de déléguer Madame Lyne Boisvert, directrice générale, greffière et trésorière à traiter dorénavant comme il se doit toutes les tâches relatives à ses fonctions et d'abroger la résolution 2019-06-176 du mois de juin 2019.

11. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT RELATIF À L'IMPOSITION ET AUX CONDITIONS DE PERCEPTION DES TAXES SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE PIERREVILLE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2022

2021-11-399

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère Josée Bussièrès à l'effet qu'un règlement relatif à l'imposition et aux conditions de perception des taxes sur le territoire de la municipalité de Pierreville pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2022, sera présenté et adopté lors d'une séance ultérieure du présent conseil.

12. AUTORISATION DE PAIEMENT – MONSIEUR MARC-ANDRÉ HARNOIS ET SON SERVICE DE GÉNIE DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS – Réfection de la toiture de l'hôtel de ville

CONSIDÉRANT QUE monsieur Marc-André Harnois et son service de génie de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a été

mandaté dans le dossier des travaux de réfection de la toiture de l'Hôtel de Ville ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu, en date du 30 septembre 2021, la facture pour les honoraires du service de génie de la FQM se détaillant ainsi :

Monsieur Marc-André Harnois au tarif horaire de 99,92 \$ pour un total de 4 heures de travail ;

2021-11-400

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé la conseillère Nathalie Traversy

Appuyé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement des honoraires de monsieur Marc-André Harnois et son service de génie de la FQM pour une somme de ± 399,68 \$ (taxes en sus) pour la gestion des travaux de réfection de la toiture du bâtiment de l'Hôtel de Ville.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Réfection toiture HV » 03 310 01 008

13. RÉFECTION/VÉRIFICATION POUTRES HÔTEL DE VILLE – Autorisation de paiement Fusion Expert conseil inc.

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre des travaux de réfection de la toiture du bâtiment de l'Hôtel de Ville une expertise en matière de structure du bâtiment a été nécessaire pour la vérification des poutres de soutènement du hall d'entrée de l'Hôtel de Ville à la demande de la firme d'ingénierie EXP ;

CONSIDÉRANT QUE l'ingénieur de la firme Fusion Expert conseil inc. a dû faire la préparation de directives de chantier ainsi que certaines réparations afin de solidifier les poutres en faisant l'installation de colonnes de soutien ;

2021-11-401

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

Appuyée par le conseiller Jonathan Gamelin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, autoriser le paiement des honoraires des ingénieurs de la firme Fusion, d'une somme de ± 1 904,00 \$ (taxes en sus).

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Réfection toiture HV » 03 310 01 008

14. ACHAT DE PLEXIGLASS ET MATÉRIEL – pour la campagne électorale

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Pierreville se devait de respecter le protocole sanitaire visant à réduire les risques de propagation de la covid 19 lors de la tenue de l'élection générale municipale 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE le président d'élection a l'obligation de protéger la santé et d'assurer la sécurité de ses travailleurs ;

CONSIDÉRANT QUE le président d'élection est également responsable de respecter les normes prévues dans le guide de normes sanitaires en milieu de travail- Covid 19 de la CNESST ;

CONSIDÉRANT QUE en présence d'électeurs, le port du masque d'intervention était obligatoire en tout temps pour le personnel électoral ;

CONSIDÉRANT QUE l'achat de plexiglas plus large et plus haut assurait une protection supérieure au personnel électoral, ce qui leur permettait ainsi de ne pas porter le masque d'intervention en tout temps ;

CONSIDÉRANT QUE deux personnes seulement étaient présentes à la table de votation soit le scrutateur et le secrétaire, ce qui faisait en sorte de respecter largement la distanciation sociale ;

EN CONSÉQUENCE

2021-11-402

Il est proposé par le conseiller Jean Précourt
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement des protecteurs de plexiglass clair de 46 pouces par 48 pouces, des bases qui soutiennent les plexiglass ainsi que la livraison de ceux-ci pour la somme de 8 000 \$ (taxes en sus).

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Biens durables – Ameubl. bureau » 02 140 22 726

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun élément à ce point

SÉCURITÉ INCENDIE

15. ADOPTION DU BUDGET 2022 – RÉGIE D'INCENDIE PIERREVILLE-SAINT-FRANÇOIS DU LAC

CONSIDÉRANT que la Régie d'incendie a déposé, en date du 27 septembre 2021, ses prévisions budgétaires pour l'année 2022 ;

CONSIDÉRANT que les membres de ce conseil ont pris connaissance du document déposé ;

EN CONSÉQUENCE,

2021-11-403

Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy
Appuyé par la conseillère Josée Bussièrès

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver les prévisions budgétaires 2022 de la Régie d'incendie Pierreville – Saint-François-du-Lac pour un montant de 574 881 \$, représentant une quote-part de 31.11 % pour notre municipalité de 113 019 \$ répartie en trois (3) versements de 28 255 \$ et un (1) versement de 28 254 \$.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : Quote-part – Régie incendie « 02 220 03 951 »

SÉCURITÉ CIVILE

16. AUTORISATION DE PAIEMENT – MONSIEUR MARC-ANDRÉ HARNOIS ET SON SERVICE DE GÉNIE DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS – Planification et soutien-technique dans divers dossiers

CONSIDÉRANT QUE monsieur Marc-André Harnois et son service de génie de la Fédération québécoise des municipalités ont été mandatés pour divers projets ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu, en date du 30 septembre 2021, la facture pour les honoraires du service de génie de la FQM se détaillant ainsi :

Pour le dossier de l'Hôtel Traversy, la somme de 1 649,17 \$ taxes en sus. :

Madame Émilie Blyth au tarif horaire de 70,16 \$ pour un total de 16,5 hres de travail ;

Monsieur Moëzz Chebbi au tarif horaire de 84,63 \$ pour un total de 2,5 hres de travail ;

Monsieur Jean-Pierre Dufour au tarif horaire de 99,92 \$ pour un total de 2,25 hres de travail ;

Madame Johanne Ferret Méhay au tarif horaire de 36,75 \$ pour un total de 1,5 hres de travail ;

Pour le dossier du site des neiges usées, la somme de 961,73 \$ taxes en sus. :

Madame Amélie Paiement au tarif horaire de 99,92 \$ pour un total de 6 hres de travail ;

Monsieur Marc-André Harnois au tarif horaire de 99,92 \$ pour un total de 3,625 hres de travail ;

Pour le dossier de l'encochement du 61 chemin de la Coulée pour la somme de 362,21 \$ taxes en sus. :

Monsieur Marc-André Harnois au tarif horaire de 99,92 \$ pour un total de 6 hres de travail ;

2021-11-404

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud
Appuyé par le conseiller Jean Précourt

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture de la Fédération québécoise des municipalités, pour le temps travaillé de monsieur Marc-André Harnois et son service de génie pour l'étude pour des travaux futurs aux tarifs mentionnés ci-haut, pour une somme de ± 2 973,11 \$ (taxes en sus) ;

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Honoraire FQM » 02 230 01 951 et « Honoraire FQM » 02 330 00 951

17. AUTORISATION DE PAIEMENT – MONSIEUR MARC-ANDRÉ HARNOIS ET SON SERVICE DE GÉNIE DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS – Démolition Hôtel Traversy

CONSIDÉRANT QUE monsieur Marc-André Harnois et son service de génie de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a été mandaté dans le dossier des travaux de démolition de l'Hôtel Traversy ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu, en date du 30 septembre 2021, la facture pour les honoraires du service de génie de la FQM se détaillant ainsi :

Monsieur Marc-André Harnois au tarif horaire de 99,92 \$ pour un total de 0,25 hre de travail ;

Madame Émilie Blyth au tarif horaire de 70,16 \$ pour un total de 11 hres de travail ;

Monsieur Jean-Pierre Dufour au tarif horaire de 99,92 \$ pour un total de 4,75 hres de travail ;

2021-11-405

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Précourt
Appuyée par la conseillère Josée Bussièrès

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement des factures du service de génie de la FQM d'une somme de ± 1 377,15 \$ (taxes en sus).

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles aux postes budgétaires suivants : « Dossier Hôtel Traversy » 02 690 00 419

18. AUTORISATION DE PAIEMENT GÉNÉRICITÉ – Surveillance de chantier et travail de bureau- rang Haut-de-la-Rivière-septembre 2021 (règlement d'emprunt 218-2021)

CONSIDÉRANT QUE dans le projet de réhabilitation du rang Haut-de-la-Rivière, la surveillance du chantier a été confié à l'entreprise Génie Cité ;

CONSIDÉRANT QUE la facture de surveillance pour la période se terminant à la fin d'août est d'un montant de 13 680 \$ taxes en sus ;

2021-11-406

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud
Appuyée par le conseiller Jonathan Gamelin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture n° 2893 au montant de 13 680 \$ taxes en sus pour la surveillance de chantier et le travail de bureau.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant :
« Réfection rg Haut de la Rivière » 03 310 00 026*

19. AUTORISATION DE PAIEMENT GÉNÉRICITÉ – Surveillance de chantier et travail de bureau rang Haut-de-la-Rivière-octobre 2021 (règlement d'emprunt 218-2021)

CONSIDÉRANT QUE dans le projet de réhabilitation du rang Haut-de-la-Rivière, la surveillance du chantier a été confié à l'entreprise Génie Cité ;

CONSIDÉRANT QUE la facture de surveillance pour la période se terminant à la fin octobre est d'un montant de 9 355 \$ taxes en sus ;

2021-11-407

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy
Appuyée par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture n° 2904 au montant de 9 355 \$ taxes en sus pour la surveillance de chantier et le travail de bureau.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant :
« Réfection rg Haut de la Rivière » 03 310 00 026*

20. AUTORISATION DE PAIEMENT LES ENTREPRISES BERGERON 2009 INC. – Ponceau rang Courchesne

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2021-08-308 octroyait le contrat pour la réfection du ponceau au 22, rang Courchesne à Les Entreprises Bergeron 2009 inc. au coût de 4 000 \$ (taxes en sus) ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux sont terminés et la municipalité a reçu la facture au montant de 4 000 \$ (taxes en sus) ;

2021-11-408

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Josée Bussièrès
Appuyé par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture au montant de 4 000 \$ (taxes en sus) à Les Entreprises Bergeron 2009 inc.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant :
« Ponts-ponceaux-fossés » 02 320 01 521*

**21. PAIEMENT FACTURE À LES ENTREPRISES BCI –
remplissage de fossés pour les lots 6 306 233 et 6 306 234 soit les
deux terrains sur la rue Tremblay**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a fait le remblai du fossé le long des lots 6 306 233, appartenant à M. Karl Shooner, et 6 306 234 appartenant à la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE la facture pour le remblai est de l'ordre de 3 348 \$ (taxes en sus) pour les deux lots ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité se doit d'assumer le remblai du lot 6 306 234, lui appartenant ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité facturera M. Karl Shooner pour le remblai du fossé du lot 6 306 233 lui appartenant ;

EN CONSÉQUENCE,

2021-11-409

Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud
Appuyé par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement à l'Entreprise BCI pour le remplissage du fossé pour la somme de 3 348 \$ (taxes en sus) et de facturé la moitié de la facture à Monsieur Karl Shooner, soit 1 674 \$ (taxes en sus) pour la portion du lot 6 306 233.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant :
« Terrain rue Tremblay » 03 310 01 003*

**22. AUTORISATION DE PAIEMENT LES SERVICES EXP. –
contrôle qualitatif des matériaux rang Haut-de-la-Rivière
(règlement d'emprunt 218-2021)**

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2021-08-311 octroyait le contrat pour le contrôle qualitatif des matériaux pour le rang Haut-de-la-Rivière (règlement d'emprunt 218-2021) à Les Services EXP inc. pour un montant de 21 698,50 \$;

CONSIDÉRANT QU'une première facture au montant de 8 277,25 \$ (taxes en sus) nous est transmise ;

EN CONSÉQUENCE,

2021-11-410

Il est proposé par la conseillère Josée Bussièrès
Appuyé par le conseiller Jonathan Gamelin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement à Les Services EXP inc. de la facture au montant de 8 277,25 \$ (taxes en sus).

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Réfection rg Haut-de-la-Rivière » 03 310 00 010

**23. AUTORISATION DE PAIEMENT GROUPE 132 INC. –
Rapiéçage rue Tremblay, rang Courchesne et rang de l'île**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a mandaté l'entreprise Groupe 132 afin d'effectuer le rapiéçage de la rue Tremblay, du rang Courchesne et du rang de l'Île par le biais des résolutions no 2021-08-308 et 2021-08-309 ;

CONSIDÉRANT QUE le coût de la tonne métrique était de 500 \$ et que plus de 1 tonne métrique a été nécessaire pour les travaux de rapiéçage de cette rue et rangs ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux sont maintenant terminés, et que le coût de ces derniers est de ± 9 660 \$ (taxes en sus) ;

2021-11-411

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy
Appuyée par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement des travaux de rapiéçage de la rue Tremblay pour 5 905 \$ (taxes en sus.), du rang Courchesne pour un montant de 3 005 \$ (taxes en sus.) et le rang de l'île pour un montant de 750 \$ (taxes en sus.) à l'entreprise Groupe 132 pour un montant totalisant ± 9 660 \$ (taxes en sus).

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Rapiéçage des rues » 02 320 04 521

HYGIÈNE DU MILIEU

24. AUTORISATION DE PAIEMENT – MONSIEUR MARC-ANDRÉ HARNOIS ET SON SERVICE DE GÉNIE DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS – Mise à niveau station d'épuration secteur Notre-Dame

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a mandaté monsieur Marc-André Harnois, ingénieur à la Fédération québécoise des municipalités, par le biais de la résolution n° 2018-01-007 pour la gestion du projet de la mise aux normes de la station d'épuration des eaux usées du secteur Notre-Dame ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu la facture des honoraires professionnels de monsieur Harnois pour la gestion du projet en date du 30 septembre 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE cette facture représente 5 heures de travail sur le projet au tarif horaire de 99,92 \$;

2021-11-412

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Précourt
Appuyée par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture de la Fédération québécoise des municipalités, pour le temps travaillé de monsieur Marc-André Harnois et son service de génie aux tarifs mentionnés ci-haut, pour une somme de ± 559,14 \$ (taxes en sus) ;

QUE cette somme sera déboursée par les résidents qui sont connectés à la station d'épuration des eaux usées du secteur Notre-Dame.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Station d'épuration secteur ND » 03 310 00 009

25. AUTORISATION DE PAIEMENT AQUA DATA – Inspection des bornes d'incendie

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2021-04-126 mandait la compagnie Aqua Data pour l'inspection des bornes d'incendie sur le territoire de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu la facture au montant de 3 004 \$ (taxes en sus) se détaillant ainsi :

Inspection des 55 bornes d'incendie : 2 200 \$ (taxes en sus)

*Mobilisation et démobilitation : 720,00 \$ (taxes en sus)
Pompage de 7 bornes d'incendie : 84,00 \$ (taxes en sus)*

2021-11-413

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé la conseillère Josée Bussières
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture au montant de 3 004 \$ (taxes en sus) à Aqua Data.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Inspection- Bornes incendie » 02 413 10 442

26. ÉCOCENTRE ODANAK - Renouvellement d'adhésion pour l'année 2022-2023

CONSIDÉRANT QUE le bureau d'environnement et terre du conseil des Abénakis d'Odanak a déposé un document à l'intention de notre municipalité pour l'utilisation de leur écocentre ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire poursuivre son adhésion à l'écocentre afin de permettre à ses citoyens de se départir adéquatement de leurs gros rebuts et autres produits qui ne sont pas considérés comme des déchets domestiques ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de bande d'Odanak a envoyé une lettre de confirmation des cotisations réclamées pour 2022-2023, en spécifiant notamment la prévision des coûts relatifs au bon fonctionnement du site relativement aux montants demandés par porte pour l'année 2022-2023 ;

CONSIDÉRANT QU'en date du 31 août 2021, l'écocentre a été visité 1 098 fois comparativement à 1081 fois au 4 septembre 2020 et que 69 % des visiteurs provenaient des municipalités participantes, soit Pierreville, Saint-François-du-Lac et St-Elphège ;

2021-11-414

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller Jean Précourt
Appuyée par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter la cotisation réclamée pour 2022-2023 de 12,50 \$ par unité résidentielle et qu'il sera prévu dans son règlement de taxation, pour l'année 2022, le tarif demandé totalisera un montant de ± 15 512,50 \$;

QUE le montant mentionné précédemment exclut les bâtiments appartenant à la municipalité ;

QUE le paiement soit fait en 2022 afin d'éviter les frais payés d'avance et à la suite de la réception de la facture du conseil de bande d'Odanak ;

QUE monsieur le maire André Descôteaux ainsi que madame Lyne Boisvert directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisés à signer ladite entente ;

D'ACHEMINER la présente résolution au Conseil de bande d'Odanak.

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

Aucun élément à ce point

**27. AUTORISATION DE PAIEMENT GHD facture octobre 2021 –
Expertise géotechnique rupture du talus rang de l'Île**

CONSIDÉRANT QUE la firme GHD Consultants Ltée a le mandat selon la résolution 2021-05-163 de faire une expertise géotechnique concernant le glissement de terrain survenu en octobre 2018 lors de travaux de stabilisation du glissement de terrain de 2016 situé sur le rang de l'Île ;

CONSIDÉRANT QU'une 2^e facture nous a été acheminée pour paiement au montant de 10 570,00 \$ (taxes en sus) ;

EN CONSÉQUENCE,

2021-11-415

Il est proposé par la conseillère Josée Bussières
Appuyé par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement de la 2^e facture progressive au montant de 10 570 \$ (taxes en sus) à GHD Consultants Ltée.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Glissement de terrain rang de l'Île » 03 310 00 004

**28. AUTORISATION DE PAIEMENT GHD facture novembre
2021 – Expertise géotechnique rupture du talus rang de l'Île**

CONSIDÉRANT QUE la firme GHD Consultants Ltée a le mandat selon la résolution 2021-05-163 de faire une expertise géotechnique concernant le glissement de terrain survenu en octobre 2018 lors de travaux de stabilisation du glissement de terrain de 2016 situé sur le rang de l'Île ;

CONSIDÉRANT QU'une 3^e facture nous a été acheminée pour paiement au montant de 4 400 \$ (taxes en sus) ;

EN CONSÉQUENCE,

2021-11-416

Il est proposé par le conseiller Jonathan Gamelin
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement de la 3^e facture progressive au montant de 4 400 \$ (taxes en sus) à GHD Consultants Ltée.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Glissement de terrain rang de l'Île » 03 310 00 004

**29. AGRANDISSEMENT DU MÉTRO ROUILLARD-
Fondation de la structure**

CONSIDÉRANT QUE le chargé de projet M. Eric Shooner du Métro Rouillard & Frères Inc. nous a rencontré le 11 novembre 2021 pour nous exprimer ses inquiétudes de ne pouvoir réaliser la fondation de l'agrandissement du Métro avant les gros gels ;

CONSIDÉRANT QUE l'arpenteur pour ce projet est surchargé et ne peut compléter ce dossier dans un bref délai ;

CONSIDÉRANT QU'IL est primordial de couler les fondations afin de permettre de monter la structure du bâtiment pendant l'hiver ;

CONSIDÉRANT QUE l'entente entre le directeur d'incendie Richard Desmarais et le chargé de projet M. Eric Shooner devront être acceptés

concernant le droit de passage des camions incendies afin d'avoir accès à la ruelle existante ;

CONSIDÉRANT QUE nous avons pris connaissance des recommandations de notre aviseur légal dans ce dossier ;

EN CONSÉQUENCE,

2021-11-417

Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud
Appuyé par la conseillère Josée Bussières

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'accorder un permis temporaire d'urgence à Métro Rouillard & Frères afin de réaliser leurs fondations avant l'hiver et ainsi d'être capable de monter la structure de l'agrandissement pendant cette période.

Qu'un autre permis devra être demandé pour la continuité de ces travaux d'agrandissement à une date ultérieure.

30. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 225-2021, RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 160-2017, VISANT À MODIFIER LE PLAN DE ZONAGE ET LES LIMITES DES ZONES P-09 ET H-19 concernant la demande effectuée par la Fabrique Sainte-Marguerite d'Youville pour le dézonage d'un terrain en zone institutionnelle

2021-11-418

Avis de motion est donné par la conseillère Nathalie Traversy que lors d'une prochaine séance sera adopté le règlement 225-2021, règlement modifiant le règlement de zonage 160-2017 visant à modifier le plan de zonage et les limites des zones **P-09** et **H-19**. Le projet de règlement est présenté à tous les membres du conseil et au public.

31. DEMANDE À LA CPTAQ – Dossier monsieur Sylvain Gamelin

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pierreville appuie la demande de monsieur Sylvain Gamelin concernant l'achat d'une parcelle de terrain portant le numéro 5 743 504 et appartenant à monsieur Pierre-Yves Gamelin ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande ne va pas à l'encontre du plan de développement de la zone agricole ;

EN CONSÉQUENCE,

2021-11-419

Il est proposé la conseillère Josée Bussières
Appuyé par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de demander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'autoriser la demande de monsieur Sylvain Gamelin afin de procéder à l'aliénation d'une parcelle du lot 5 743 504 appartenant à monsieur Pierre-Yves Gamelin dans le but de lui permettre d'acheter cette parcelle.

32. AUTORISATION DE PAIEMENT DUROCHER DAUPHINAIS JULIEN, NOTAIRES INC. – achat terrain de la Fabrique Sainte-Marguerite-d'Youville

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Pierreville du 13 octobre 2020, la résolution no. 2020-10-375 autorisait l'achat du terrain portant le numéro de lot 5 745 014 appartenant à la Fabrique Marguerite-D'Youville ;

CONSIDÉRANT QUE des honoraires au montant de 637 \$ (taxes en sus) sont à payer ;

2021-11-420

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy
Appuyé par le conseiller Jean Précourt

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement au montant de 637 \$ (taxes en sus) à Durocher Dauphinois Julien, notaires inc.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Terrain devant Bord de l'eau Fabrique » 03 310 00 031

33. HÔTEL TRAVERSY – Autorisation de paiement à la firme d'avocat Therrien Couture Jolicoeur SENC

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pierreville a mandaté la firme d'avocats Therrien Couture Jolicoeur SENC afin de représenter celle-ci dans le dossier de la sécurité et de la salubrité du bâtiment de l'Hôtel Traversy ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu le 25 octobre dernier la facture des tarifs de ses procureurs pour la période terminée le 17 septembre 2021 ;

2021-11-421

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par la conseillère Josée Bussièrès
Appuyé par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture des honoraires de la firme Therrien Couture Jolicoeur SENC dans le dossier de l'Hôtel Traversy, d'une somme de ± 4 904,86 \$ (taxes en sus).

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Services juridiques » 02 320 00 951

LOISIRS ET CULTURE

34. AUTORISATION PAIEMENT MÉCANIQUE CRD – réparation banc de parc coin Maurault et Lt Gouv. Paul Comtois

CONSIDÉRANT QUE des réparations sur des bancs de parc coin des rues Maurault et Lt Gouv. Paul Comtois ont été nécessaires ;

2021-11-422

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud
Appuyée par le conseiller Jonathan Gamelin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture émise par Mécanique CRD au montant de ± 525 \$ (taxes en sus).

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « E/R- Parcs et jeux » 02-701-50-521

35. AUTORISATION DE PAIEMENT À EXCAVATION DES ÎLES INC. – Retrait des bouées

CONSIDÉRANT QUE la saison estivale est terminée, l'entreprise mandatée pour la gestion des bouées, Excavation des Îles, ayant procédé au retrait des bouées sur la rivière Saint-François, la Municipalité doit maintenant payer ce service ;

2021-11-423

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par la conseillère Josée Bussières
Appuyée par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture au coût de ± 4 517,58 \$ (taxes en sus) à l'entreprise Excavation des îles pour le retrait des bouées sur la rivière Saint-François ;

QUE cette facture sera payée selon le prorata entre la Municipalité de Pierreville, Saint-François-du-Lac, et la communauté d'Odanak.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Subvention – Bouée » 02 701 41 990

36. AUTORISATION DE PAIEMENT ÉLÉVABEC INC. – réparation élévateur Centre Communautaire

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2021-09-361 autorisait la réparation de l'élévateur du Centre Communautaire par l'entreprise Élévabec inc. au coût de 3 345,00 \$ (taxes en sus) ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de réparation ont été effectués soit, enlever et remplacer l'ouvre-porte défectueux ;

2021-11-424

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller Jean Précourt
Appuyée par la conseillère Marie-Pier Guévin-Précourt

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture au coût de ± 3 345,00 \$ (taxes en sus) à l'entreprise Élévabec inc.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « E/R Centre communautaire » 02 701 20 522

37. PAIEMENT DES HONORAIRES DE JOANNIE COURCHESNE – Soccer

CONSIDÉRANT QUE la saison de soccer est terminée, il faut procéder au paiement de la personne en charge du soccer pour la saison 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE le comité des Loisirs avait fait une entente avec Mme Joannie Courchesne afin qu'elle puisse être la personne responsable de l'organisation pour la saison de soccer 2021 puisque notre agente aux Loisirs et à la vie communautaire avait demandé un congé sans solde et que par le fait même nous perdions notre personne en charge du soccer ;

CONSIDÉRANT QUE Madame Courchesne a cumulé deux tâches soit le rôle de responsable de l'organisation du soccer ainsi qu'entraîneur lorsque le besoin était présent ;

CONSIDÉRANT QUE Madame Courchesne sera rémunéré au même tarif que les autres entraîneurs, soit pour un montant de 20 \$/heure et lorsqu'elle a agi comme responsable de l'organisation du soccer, celle-ci sera rémunéré au taux horaire de 25 \$/heure ;

2021-11-425

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud
Appuyée par la conseillère Josée Bussières

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement au coût de 2 797,50 \$ à Mme Joannie Courchesne soit 58 heures

à 20 \$/heure à titre d'entraîneur et 65,5 heures à 25 \$/heure pour la fonction de responsable de l'organisation du soccer pour la saison 2021.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Loisirs-Pierreville-Soccer » 02 701 52 690

38. AUTORISATION DE PAIEMENT À LA MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC – Supplément pour le skate parc – 232,17 \$

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé par la résolution 2021-06-423, un ajout à notre assureur pour les modules de skate-parc sur la patinoire du secteur Notre-Dame pour permettre aux jeunes du milieu de s'amuser ;

CONSIDÉRANT QU'une facture au montant de 232,17 \$ (taxes en sus) nous a été acheminée ;

EN CONSÉQUENCE,

2021-11-426

Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy
Appuyé par la conseillère Josée Bussièrès

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'acquitter la facture au montant de 232,17 \$ (taxes en sus) à la Mutuelle des Municipalités du Québec,

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Assurances- Parcs et terrain de jeux » 02 701 50 421

39. AFFAIRES DIVERSES

40. DOCUMENTS DÉPOSÉS

- Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François – Rapport mensuel du mois de septembre pour le compost (23.34 tm), les déchets (94.24 tm) et la récupération (11.27 tm)
- Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François – Rapport mensuel du mois d'octobre pour le compost (26.08 tm), les déchets (91.59 tm) et la récupération (14.12 tm)
- Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François – Procès-verbal de la séance du 23 août et du 27 septembre 2021
- Ville de DRUMMONDVILLE – CFR - rapport d'étape du mois de septembre et octobre 2021 pour le traitement des mouches noires
- Rapport de la compagnie Environor sur le traitement en place pour le traitement de l'eau. Selon le rapport le traitement en place agit efficacement en permettant de contrôler à la fois la corrosion et la couleur qui pourrait apparaître à la suite de la présence indue de fer et de manganèse dans l'eau du réseau.
- Invitation du ministère de la Sécurité publique pour participer au Webinaire de la sécurité civile qui se tiendra les 8 et 9 février 2022.

41. RAPPORT DES RENCONTRES DES ÉLUS DURANT LE MOIS

Monsieur André Descôteaux fait état des rencontres auxquelles il a assisté.

PÉRIODE DE QUESTION

42. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2021-11-427

Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que la séance soit
levée à 21h25.

André Descôteaux
Maire

Lyne Boisvert, CPA, CGA
Directrice générale/greffière/trésorière